

## Inceste : pourquoi les familles se taisent

Protection de l'agresseur, maintien de l'équilibre familial... En cas d'inceste, les proches se taisent souvent, participant d'un déni ancré dans la société. Et les victimes doivent se battre pour exister.

Par Sophie Lebrun

Publié le 25/01/2021 **La Vie**



• ISTOCK

Camille Kouchner se souvient que son cerveau s'est « *fermé* ». Quand son frère lui dévoile les agressions sexuelles infligées par Olivier Duhamel, leur beau-père, elle n'a « *rien compris tout en comprenant que c'était grave* ». Pourtant, ce n'est que plusieurs décennies après que la juriste ose publier, en ce début d'année 2021. Elle y décrit la sidération, l'impossibilité de « *penser l'impensable* » et le long silence qui suit. La famille, l'entourage s'est tu. Une attitude que l'on retrouve dans la majorité des témoignages d'inceste partagés en ligne depuis la sortie médiatique de Camille Kouchner. Mais pourquoi ?

« *D'abord, ce que dit la victime n'est pas représentable, ce n'est pas imaginable*, souligne Mathieu Lacambre, psychiatre au centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (Criavs) de Montpellier. *C'est un réflexe naturel de détourner le regard de ce qui dérange.* »

Patrick Clervoy, psychiatre qui s'apprête à sortir *Vérité ou Mensonge* (Odile Jacob, en librairies le 3 février), souligne que « *les choses sont souvent bien plus complexes que "savoir la vérité" contre "dire le mensonge", bien contre mal. L'inceste vient, en outre, altérer le psychisme de l'enfant, mais aussi l'équilibre psychologique de la cellule familiale* ».

### « Honte et culpabilité »

« Dévoiler » une agression sexuelle vécue au sein de la famille, c'est rompre un silence qui a pu être un socle rassembleur entre les membres. « *La famille est le lieu où l'enfant intègre les règles de vie, se construit en tant qu'individu dans un groupe*, précise la pédopsychiatre Catherine Bonnet, spécialiste de la maltraitance des enfants. *Quand l'agression s'y déroule, certains enfants peuvent croire un temps que c'est la norme.* »

Briser cet entre soi dont tout le monde s'accommode est perçu comme cataclysmique : celui ou celle qui parle est l'agent destructeur. « *La menace qui pèse, c'est celle de l'implosion de la famille !*, insiste Mathieu Lacambre. *La honte est le meilleur et le pire des verrous. Honte et culpabilité pour la victime, comme pour l'entourage familial. On porte le même nom, on vit sous le même toit... cela vient salir le groupe entier. En ne disant rien, on a l'illusion de protéger tout le monde de ce danger.* »

### Pouvoir et invisibilité

Les mécanismes du silence, pourtant, protègent avant tout l'agresseur. Et celui-ci sait mobiliser les moyens à sa disposition en ce sens, car « *il est toujours dans une stratégie intentionnelle* », rappelle Catherine Bonnet : « *Dans l'inceste comme dans d'autres formes de violences sexuelles institutionnelles, à côté de la forme brutale provoquant la sidération, il y a une forme progressive, reconnue comme le "grooming". La manipulation mentale domine alors. À partir de gestes d'affection dits "normaux", les contacts deviennent progressivement de nature sexuelle. Le passage à l'acte s'effectue de manière subtile dans une confusion délibérée.* »

Mathieu Lacambre estime que, « *souvent, ce qui se joue cliniquement chez un père incestueux, ce n'est pas une attirance pour les enfants – n'importe quel enfant – pré pubères, mais la volonté d'affirmer une autorité, une propriété sur son enfant à lui, de manifester physiquement une relation privilégiée. On est dans une expression de pouvoir* ».

La libération de la parole de la victime comme des membres de la famille se heurte alors à tous les arguments de l'agresseur, sûr de son « pouvoir » exercé sur la famille, et conforté par l'invisibilité de l'agression : il n'y a pas de traces pour prouver ce que vous dites, on ne vous croira pas, je dirai que c'est votre faute, vous allez nous exclure de nos cercles d'amis, nos voisins vont nous rejeter, nous allons tous beaucoup pleurer...

### Un déni ancré

Dévoiler ce qui est caché, oui, mais qui entendra ? Le déni est profondément ancré dans nos sociétés. « *L'inceste dérange tellement... C'est une sorte de déni collectif*, témoigne dans

[Le Monde](#) Éva Thomas, la première victime d'inceste à avoir témoigné à visage découvert à la télévision dans les années 1980. *On brise le silence, puis la société oublie vite et le déni se réinstalle. Alors, il faut en reparler.* »

Catherine Bonnet connaît bien les revers de l'évolution des mentalités concernant la maltraitance infantile : « *Il y a plusieurs phases dans la prise de conscience dans les pays occidentaux : dès le XIXe siècle, un Français, le professeur de médecine légiste Ambroise Tardieu, répertorie les effets des violences sur les enfants et alerte sur le phénomène, entraînant la rédaction d'une loi. À sa mort, la profession enterre ses travaux et martèle que les enfants sont d'abord des menteurs puis des vicieux. À partir des années 1960, des pédiatres états-uniens se saisissent de son héritage, et entraînent une mobilisation internationale face à l'enfance maltraitée.* »

Mais à la fin des années 1990, l'image de « l'enfant menteur » refait surface médiatiquement. À l'époque, Catherine Bonnet en fait les frais : elle se voit interdire de pratiquer la médecine, à la suite d'accusations mensongères de la part de pères incestueux. Alors qu'elle alertait la justice pour signaler les violences sexuelles de ses patients, ils saisissent le Conseil de l'ordre... En 2003, un rapporteur spécial de l'Onu, Juan Miguel Petit, confirme pourtant que tous les diagnostics de la pédopsychiatre étaient justes.

## **Dans tous les milieux**

Aujourd'hui, l'espoir est dans tous ces témoignages qui inondent les réseaux sociaux, notamment sous le #MeTooInceste sur Twitter, et s'exposent en tête de gondole des librairies. « *On va peut-être mettre fin à un processus mortifère qui s'est répété de génération en génération* », avance le psychiatre Mathieu Lacambre.

« *Malheureusement, les poursuites et les sanctions contre des médecins continuent* », déplore Catherine Bonnet, qui ne lâche pas son combat en appelant à un changement de lois pour établir l'obligation de signalement chez les médecins et instaurer l'absence de consentement automatique des enfants. « *Dans notre société, on va porter plainte sans souci pour un appartement cambriolé ou un vélo volé, mais face à un délit ou crime sexuel à l'encontre d'un enfant, on se questionne, on hésite. Et une fois devant le juge, on continue de demander à la victime de se justifier d'avoir subi une agression sexuelle.* »

La loi n'intègre le mot « inceste » qu'en 2016, mais l'urgence est là : l'inceste est présent dans tous les milieux. Agnès Galloy le savait, mais en entendant Camille Kouchner témoigner dans l'émission *la Grande Librairie*, le 13 janvier dernier, cette mère de famille versaillaise, fondatrice de l'association [Victime Inceste](#), en est presque tombée de sa chaise, tellement les réactions familiales de la juriste d'un milieu bourgeois de gauche et celles des milieux catholiques lui ont paru similaires.

Le monde d'Agnès Galloy a basculé il y a quelques années face au témoignage de l'une de ses proches. « *Mon amie a été agressée par son père et quand elle l'a révélé, 25 ans après les faits... toute la famille savait déjà. Certains étaient même parfois plus inquiets pour la réputation familiale que de la souffrance de mon amie. Un pan de foi s'est effondré en moi :*

*comment est-ce possible de professer que Jésus est la vie, le chemin et la Vérité... et vivre ainsi dans le mensonge généralisé ? Et plus j'en parlais autour de moi, plus les témoignages se faisaient jour. »*

La jeune femme monte sa structure et son site internet, aidée d'une thérapeute et d'une avocate, pour éclairer et alerter sur ce phénomène avec un regard psychologique, juridique et spirituel.

### **« Il existe des colères saines »**

Les familles catholiques sont-elles plus touchées par la culture du silence ? Les psychiatres interrogés estiment qu'elles sont tout aussi touchées que les autres – et que c'est déjà un obstacle lourd. Agnès Galloy identifie quant à elle des « *facteurs aggravants* » : en lui rappelant que la colère est un « péché capital », n'a-t-on voulu lui intimer de ne pas réagir aux révélations d'inceste ? En martelant l'importance de la miséricorde divine, ne l'a-t-on pas incitée à passer à autre chose ?

*« Or, non seulement il existe des colères saines, s'insurge-t-elle, mais opposer le pardon à la justice, la paix à la vérité, la dénonciation à la protection est un dévoiement théologique. »* Ceux-ci sont d'ailleurs de plus en plus auscultés par les experts et les autorités catholiques – comme le prêtre et psychothérapeute Stéphane Joulain (*Combattre l'abus sexuel des enfants. Qui abuse ? Pourquoi ? Comment soigner ?*, DDB), ou la présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France Véronique Margron (*Un moment de vérité*, Albin Michel) –, qui s'attellent à rompre avec la « *culture du silence et de l'abus* » dans l'Église.

À lire

Catherine Bonnet a lancé la pétition [« L'obligation de signaler pourrait réduire des décennies de souffrances des enfants »](#), sur [change.org](#)

*Les Violences sexuelles. Nouvelles expressions, nouvelles interventions*, de Mathieu Lacambre, Wayne Bodkin et Philippe Courtet, Lavoisier, 29 €.

*Vérité ou mensonge ?*, de Patrick Clervoy, Odile Jacob, 21,90 € (en librairies le 3 février).

*Un moment de vérité*, de Véronique Margron, Albin Michel, 18 €.

*Combattre l'abus sexuel des enfants. Qui abuse ? Pourquoi ? Comment soigner ?*, de Stéphane Joulain, Desclée De Brouwer, 19 €.